

**ALLOCUTION DE L'HONORABLE ET SECRETAIRE
D'ETAT A LA JUSTICE, PROCUREUR GENERAL,
PRONONCEE A L'OUVERTURE DE LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE
DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

HOTEL JERMA BEACH

BANJUL- GAMBIE

21 JUILLET 2008

Madame la Présidente de la Commission Africaine

Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Africaine

Madame la Secrétaire Exécutive de la Commission Africaine

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps diplomatique et consulaire Mesdames et Messieurs les Délégués

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse

Mesdames et Messieurs

J'ai l'honneur et le privilège de prononcer, une fois encore, l'allocution d'ouverture à l'occasion de la 5^{ème} Session extraordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Vous vous souviendrez que la 4^{ème} Session extraordinaire s'est tenue en février de cette année en Gambie et que j'ai eu le privilège de prendre la parole devant cet important Forum rendu nécessaire par la nécessité de poursuivre le travail de la Commission sur l'examen de son Règlement intérieur par rapport à la création de la Cour africaine des droits de l'homme. Je suis conscient que la Commission n'a pas pu achever ses travaux durant cette période, d'où la nécessité de la présente réunion.

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Gambie, je vous souhaite une fois encore la bienvenue en Gambie et espère que vous apprécierez votre séjour dans notre pays.

Madame la Présidente,

J'ai été informée que cette Session extraordinaire était destinée notamment à parachever le travail effectué sur la révision du Règlement intérieur de la Commission, à examiner les Communications introduites et entendues par la Commission et à publier les Observations conclusives sur les Rapports des Etats examinés lors de Sessions ordinaires antérieures de la Commission. Je m'empresse de dire que la présente session a de nombreux objectifs à atteindre sous la direction dynamique de Madame la Commissaire Monageng, mais je n'ai aucun doute qu'elle présidera les travaux avec brio et qu'elle les conduira vers une heureuse issue et à la satisfaction de tous.

Madame la Présidente,

La promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique sont la responsabilité essentielle de tous car ce n'est que lorsque nos droits fondamentaux seront garantis, promus, protégés et respectés que la paix et le développement deviendront une réalité sur le continent. Nous devons donc renforcer la confiance dans notre Continent en y assurant la promotion et la protection des droits de l'homme.

Les Etats membres ont l'obligation de présenter des rapports d'Etat pour montrer les progrès qu'ils ont enregistrés ainsi que les défis et les problèmes auxquels ils sont confrontés dans la mise en œuvre

des dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Le mécanisme des plaintes constitue également un autre moyen auquel recourir en cas de violation ou de menace de violation des droits garantis par la Charte.

Au vu des ces importantes fonctions, j'ai l'espoir qu'à la fin de cette Session, la Commission publiera ses observations conclusives sur les Rapport des Etats, ses décisions sur les communications et qu'elle aura achevé la révision de son Règlement intérieur.

Je pense que ces résultats contribueront à réduire le travail accumulé devant être accompli et qu'ils permettront à la Commission d'avoir plus de temps à consacrer à l'exécution de son mandat de promotion sur le Continent. Ils lui permettront également de travailler efficacement avec la Cour dans la mesure où les Chefs d'Etat en ont approuvé la fusion au Sommet de l'UA venant de s'achever en Egypte. De même, les parties aux communications pourront-elles jouir des fruits des décisions rendues sur leurs cas dans un délai raisonnable.

Je suis donc confiant que tous les délégués ne ménageront aucun effort et participeront pleinement aux délibérations, car la contribution de chacun est importante pour le plein développement, le plein fonctionnement et la pleine efficacité du système africain des droits de l'homme pour le bien des peuples africains.

En qualité d'Etats membres, nous nous sommes engagés dans cette cause et nous devons nous assurer de la faire aboutir. Je suis certain que nous partageons tous ce même objectif.

Je vous souhaite de fructueuses délibérations et vous remercie de votre attention.

MARIE SAINÉ FIRDAUS
PROCUREUR GENERAL ET
SECRETARE D'ETAT A LA JUSTICE